

Télé déclaration des dégâts de grand gibier

(Avril 2014)

Suite à l'accord national entre les représentants des agriculteurs et ceux des chasseurs, nous vous proposons désormais la possibilité d'utiliser la télé déclaration pour vos dossiers de dégâts.

Cette nouvelle possibilité va vous permettre d'ouvrir à distance et aisément vos déclarations de dégâts en utilisant le site Internet de la Fédération, page "espace adhérent":

<http://www.chasseursducentre.fr/fdc45/federation-des-chasseurs-du-loiret/espace-adherents.html>

The screenshot shows a Firefox browser window with the URL '193.252.6.105/dégats/'. The page header includes the logo of the 'Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret' and contact information: '11 Rue Paul Langevin, 45100 ORLEANS LA SOURCE, Téléphone : 02 38 69 76 20 - Email : fdcl@chasseurs45.com'. The main heading is 'DECLARATION DE DEGATS' with a 'Déconnexion' link. A welcome message states: 'Bienvenue sur votre espace de déclarations de dégâts en ligne. A partir de ce site il vous sera possible, une fois connecté, de télédéclarer vos parcelles endommagées. Si vous ne disposez pas encore de votre identifiant et/ou de votre mot de passe, contactez la Fédération qui vous le communiquera. A votre première connexion il vous sera demandé de modifier obligatoirement votre mot de passe.' Below this is a 'Connexion' form with fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', a 'valider' button, and a link for 'J'ai oublié mon mot de passe'.

Votre accès à la télé déclaration est bien-entendu protégé par l'utilisation d'un identifiant et d'un mot de passe que vous devrez modifier lors de votre première connexion.

Une fois muni de votre identifiant et connecté, vous disposerez d'un écran récapitulant vos dossiers en attente de validation par la Fédération des Chasseurs ainsi que vos autres dossiers en cours ou déjà traités durant la saison cynégétique :

The screenshot shows the user's dashboard. It starts with a greeting: 'Bonjour MR MINICH HERVE,' followed by the user's address: 'MR MINICH HERVE, 1 RUE 18EME CHASSEUR A PIED, 57000 METZ'. There is a link to 'Je souhaite modifier mon mot de passe'. A button 'Enregistrer une nouvelle déclaration de dégâts' is present. Below is a table titled 'Liste des déclarations en cours :'. The table has columns for 'N°Demande', 'Date de saisie', 'Année', 'Commune', 'Type', and 'Modifier/imprimer'. It lists four entries. At the bottom, there is a section for 'Liste des derniers dossiers :' with a table header including 'N°Dossier', 'Date', 'Année', 'Commune', 'Statut', and 'Date d'estimation'.

N°Demande	Date de saisie	Année	Commune	Type	Modifier/imprimer
2014000019	07/03/2014	2014	(45480) ALLAINVILLE EN BEAUCE	Déclaration de remise en état	Modifier imprimer
2014000018	07/03/2014	2014	(45500) ARRABLOY	Déclaration de remise en état	Modifier imprimer
2014000017	19/02/2014	2014	(45480) ALLAINVILLE EN BEAUCE	Déclaration de perte	Modifier imprimer
2014000016	19/02/2014	2014	(45330) AUGERVILLE LA RVIERE	Déclaration de remise en état	Modifier imprimer

Désignation de la parcelle sinistrée

IV - DESIGNATION DE LA PARCELLE SINISTREE ET EVALUATION DU MONTANT DES DEGATS :	
	Parcelle 1 (La déclaration en ligne ne permet de déclarer les dégâts que sur 1 parcelle à la fois)
Commune (une déclaration par Commune) :	<input type="text"/>
Lieu dit	<input type="text"/>
Section et N° cadastraux ou parcellaire PAC	<input type="text"/>
Statut cynégétique	<input type="text"/>
Précédent culturel	Select an Option
Superficie en culture	<input type="text"/> ha
Nature de la culture	Select an Option
Culture sous contrat ou certifiée "Agriculture Biologique" Si oui, tenir à disposition de l'estimateur départemental un extrait de plan cadastral	<input type="text"/>
Date de récolte attendue	<input type="text"/>
Type de déclaration	<input type="text"/>
Montant total sollicité :	<input type="text"/> €

La saisie se fait parcelle par parcelle. C'est la Fédération qui pourra choisir de basculer une parcelle dans un dossier déjà existant ou de créer un nouveau dossier.

La saisie des communes ou des cultures étant une notion importante, nous avons opté pour une saisie intuitive qui empêche la saisie de communes inconnues ou incomplètes. Pour cela le programme vous propose automatiquement les communes concordantes avec la « section » que vous avez déjà frappée.

IV - DESIGNATION DE LA PARCELLE SINISTREE ET EVALUATION DU MONTANT DES DEGATS :	
	Parcelle 1 (La déclaration en ligne ne permet de déclarer les dégâts que sur 1 parcelle à la fois)
Commune (une déclaration par Commune) :	SAINT A
Lieu dit	(45370) CLERY SAINT ANDRE (45240) LA FERTE SAINT AUBIN (45460) SAINT AIGNAN DES GUES (45600) SAINT AIGNAN LE JAILLARD (45130) SAINT AY
Section et N° cadastraux ou parcellaire PAC	<input type="text"/>
Statut cynégétique	<input type="text"/>
Précédent culturel	<input type="text"/>
Superficie en culture	<input type="text"/> ha

De cette façon il suffira ensuite de cliquer sur la commune qui vous concerne si différents choix correspondent à votre saisie. Ainsi il ne pourra y avoir d'ambiguïté sur cette information. Il en sera de même pour le « Précédent culturel » et la « Nature de culture » actuelle.

Précédent culturel	Select an Option
Superficie en culture	<input type="text"/> ha
Nature de la culture	<input type="text"/>
Culture sous contrat ou certifiée "Agriculture Biologique" Si oui, tenir à disposition de l'estimateur départemental un extrait de plan cadastral	<input type="text"/>
Date de récolte attendue	<input type="text"/>
Type de déclaration	<input type="text"/>
Montant total sollicité :	<input type="text"/> €

Le « Statut cynégétique » ainsi que la « Culture sous contrat ou biologique » sont à sélectionner dans un menu déroulant puisque l'éventail de choix est bien plus restreint.

IV - DESIGNATION DE LA PARCELLE SINISTREE ET EVALUATION DU MONTANT DES DEGATS :

Parcelle 1
(La déclaration en ligne ne permet de déclarer les dégâts que sur 1 parcelle à la fois)

Commune (une déclaration par Commune) :	<input type="text"/>
Lieu dit	<input type="text"/>
Section et N° cadastraux ou parcellaire PAC	<input type="text"/>
Statut cynégétique	<input type="text"/>
Précédent cultural	<input type="text"/>
Superficie en culture	<input type="text"/> ha
Nature de la culture	Select an Option

De même, afin d'éviter les dates fantaisistes ou incomplètes pour la récolte ou l'apparition des dégâts, la saisie permet de sélectionner la date dans un calendrier.

Nature de la culture

Culture sous contrat ou certifiée "Agriculture Biologique"
Si oui, tenir à disposition de l'estimateur départemental un extrait de plan cadastral

Date de récolte attendue

Type de déclaration

Montant total sollicité :

V - PERIODE ET CAUSE DES DEGATS :

Date d'apparition des premiers dégâts : (le plus précisément possible)

Toujours dans l'esprit de simplification et pour éviter des erreurs de saisie, le programme ne permettra pas la saisie simultanée d'une perte de récolte et d'une remise en état sur la même déclaration donc vous devez sélectionner le type de déclaration adéquat ce qui déclenchera l'affichage des champs idoines.

plan cadastral

Date de récolte attendue

Type de déclaration

Montant total sollicité :

V - PERIODE ET CAUSE DES DEGATS :

Affichage pour de la « perte de récolte »

plan cadastral	
Date de récolte attendue	<input type="text"/>
Type de déclaration	Perte de récolte
PERTE DE RECOLTE	
Surface détruite	<input type="text"/> ha
	OU
Nombre de plants ou de sujets détruits	<input type="text"/> Nb.
Rendement à l'ha ou par plant	<input type="text"/> Q
Perte en quintaux	<input type="text"/> Q
Prix unitaire (*)	<input type="text"/> €
Montant de la perte de récolte	<input type="text"/> €
Montant total sollicité :	<input type="text"/> €

Affichage pour de la « Remise en état »

plan cadastral	
Date de récolte attendue	<input type="text"/>
Type de déclaration	Remise en état
REMISE EN ETAT	
Surface à remettre en état	<input type="text"/> ha
Frais de remise en état (*)	<input type="text"/> €
Montant total sollicité :	<input type="text"/> €

IV - PERIODE ET CAUSE DES DEGATS :

Pour continuer dans le sens de la facilité de saisie par les agriculteurs, le programme ira automatiquement rechercher le dernier barème connu par la Fédération pour la culture sélectionnée, ce qui permettra d'améliorer la précision des déclarations.

Dans la même optique et dans le cas d'une déclaration de perte de récolte, seuls les champs « Surface » ou « Nombre de plants » ainsi que le « rendement » seront à saisir, le reste se calculera automatiquement.

La surface détruite peut être précisée jusqu'à trois décimales et le rendement jusqu'à deux.

Date de récolte attendue	<input type="text"/>
Type de déclaration	Perte de récolte
PERTE DE RECOLTE	
Surface détruite	<input type="text" value="8,655"/> ha
	OU
Nombre de plants ou de sujets détruits	<input type="text"/>
Rendement à l'ha ou par plant	<input type="text" value="2,3"/> Q
Perte en quintaux	<input type="text" value="19,9065"/> Q
Prix unitaire (*)	<input type="text" value="14,50"/> €
Montant de la perte de récolte	<input type="text" value="288,64"/> €
Montant total sollicité :	<input type="text" value="288,64"/> €

Dans le cas d'une « Remise en état », seule la surface et le montant sont à renseigner et ce, sans contrôle du programme.

Type de déclaration	Remise en état
REMISE EN ETAT	
Surface à remettre en état	12 ha
Frais de remise en état (*)	455 €
Montant total sollicité :	455 €

Si l'un des champs considéré comme obligatoire par la Fédération est manquant, le programme affichera un message d'erreur indiquant les informations manquantes et les encadrera de rouge pour être facilement repérable.

[Retour](#) **DECLARATION DE DEGATS** [Déconnexion](#)

1 ou plusieurs erreur(s), citée(s) ci-dessous, ont été identifiées. Merci de les corriger et de revalider le formulaire.

Date d'apparition des dégâts Obligatoire
Cause des dégâts : Sangliers ou Cerfs ou Chevreuils ou Autre Obligatoire

I - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

V - PERIODE ET CAUSE DES DEGATS :

Date d'apparition des premiers dégâts : (Le plus précisément possible)

Dégâts causé par : Sangliers Cerfs Chevreuils Autres (préciser)

Fonds de provenance des animaux :

A ce stade, il ne reste plus qu'à valider la déclaration qui sera enregistrée dans les fichiers.

L'indemnisation de votre parcelle est conditionnée au fait que la Fédération dispose de :

- . Relevé d'identité bancaire à jour
- . Coordonnées postales à jour
- . Relevé parcellaire MSA ou relevé PAC
- . Si concerné, les justificatifs de culture biologique ou sous contrat

Vous pouvez transmettre ces documents par voie postale ou par email à l'adresse c.adam@chasseurs45.com ou, à défaut, ils devront être remis à l'estimateur avant l'estimation.

VALIDER LA DECLARATION